



SNEP
Bretagne



Bulletin n°54 de la section académique du Syndicat National
de l'Education Physique-FSU - mars 2022

Expéditeur
SNEP-FSU
14 rue Papu
35000 Rennes



**ENQUETE
SUR LES
GRANDES SALLES
DE BRETAGNE**

**POUR DES
EQUIPEMENTS
SPORTIFS MODERNES,
FONCTIONNELS
ET ECOLOGIQUES**



	A	B	C	D	E
Gymnase score	■	■	●	■	■
Fonctionnalité	■	■	●	■	■
Accessibilité	■	■	●	■	■
Santé/ Sécurité/ Ecologie	■	■	●	■	■

Le Gymnas'Score

L'enquête remarquable, menée en 2002 par le SNEP Bretagne, avait permis de dresser un véritable état des lieux des « salles de classes en EPS », un palmarès et un plan d'urgence des salles à rénover ou à construire !

Cette opération avait provoqué un véritable électrochoc et permis une véritable interpellation des collectivités locales et, par là même, une prise de conscience chez les élu.es en responsabilité sur ces questions d'Equipements Sportifs.

Elle avait, en outre, constitué une véritable feuille de route et lancé un travail syndical de proximité avec les collègues qui perdure toujours. Nous sommes fier.es de constater que l'ensemble des situations de l'époque ont toutes positivement évolué permettant une réelle avancée de l'enseignement de l'EPS et du Sport Scolaire dans l'académie.

Mais le temps faisant son œuvre, de nouvelles situations sont devenues, à des degrés divers, insatisfaisantes et demandent donc à être étudiées et portées à leur tour vers les politiques en charge de ces questions. Nous constatons, par ailleurs, que la prise en compte des besoins en EPS ne va pas forcément de soi lorsqu'une décision de construction et de rénovation est décidée.

Il nous semble, donc, indispensable de remettre l'ouvrage sur le métier et c'est cette même impulsion que le SNEP veut réactiver 20 ans après.

Porter ces nouveaux dossiers Equipement, avec les collègues, le plus justement et équitablement possible pour contribuer à l'amélioration de nos conditions de travail et celles de nos élèves.

L'ENQUÊTE sur les GRANDES SALLES en BRETAGNE 2022 est donc lancée !!

A vos QR Code ou <http://www.snepfsu-rennes.net/equipements/> !!

Alain Billy



Anne Courtet



Dossier réalisé par :



Olivier Desré



Fred Biotteau



Sami Hamrouni



Julien Le Caer



Olivier Leroy



Nicolas Leroy

SOMMAIRE

Edito	p. 2
Présentation de l'enquête	p. 3-4
Reset	p. 4
Marche à suivre et QR Code	p. 5
Gymnas'Score : comparatif gymnase A et E	p. 6-7
Travail commun IPR - SNEP	p. 8



2002 > 2022 : où en est-on ?

Une dynamique syndicale :

Diagnostic



En 2002, la fiche diagnostic du référentiel national « Grandes salles » du SNEP avait servi de support pour une grande enquête sur l'ensemble de la Région Bretagne. 330 salles de 308 établissements scolaires de l'académie de Rennes avaient été, ainsi, évaluées et notées sur 20 points, soit un retour sur près de 95% des établissements scolaires. L'ensemble de ces salles avaient été classées dans un grand palmarès. Cette action syndicale s'était prolongée par la distribution de cartons vert, jaune ou rouge aux différentes Collectivités (Mairies, Conseils Départementaux et Conseil Régional) en fonction de leur politique pour répondre aux besoins de l'EPS. A cette occasion, le SNEP Bretagne avait été force de proposition avec la définition de 3 objectifs :

- 1- La définition d'un plan d'urgence de constructions et de rénovations/réhabilitations de salles sportives
- 2- La mise en place d'une concertation régulière entre les différents décideurs et utilisateurs des espaces grandes salles
- 3- La mise en place d'un observatoire permanent au sein du SNEP académique sur la question des installations sportives pour l'EPS.

Un constat sur la situation actuelle:

20 ans plus tard, nous constatons que ce travail syndical a permis de faire évoluer positivement de nombreux points de difficultés. Plusieurs établissements ont bénéficié du plan d'urgence avec la construction de nouvelles salles ou de rénovations. Sur la question des équipements le SNEP Bretagne a développé une crédibilité auprès des différentes Collectivités et de l'Education Nationale. Des évolutions dans les politiques des Collectivités sont notables avec la prise en compte du « Référentiel National SNEP grandes salles dans leur cahier des charges de construction », par le Conseil Régional Bretagne et certains de nos conseils Départementaux notamment.

Parallèlement, nous devons cependant constater des stagnations ou des régressions : vieillissement

de nombreuses installations, non-adaptation des équipements aux évolutions des effectifs scolaires, difficultés à maintenir le dialogue avec les décideurs sur le long terme en fonction des alternances politiques, difficultés à observer des changements notables et durables des politiques des Collectivités compétentes, évolution des exigences de l'Education Nationale à minima sur la quantité et la qualité des équipements sportifs. Concrètement aujourd'hui, les 5 champs d'apprentissage constituent quasiment les seuls éléments d'exigences pédagogiques pour notre enseignement (à l'exception des exigences sur la natation). Les champs d'apprentissage définissent des voies d'entrée différentes dans les acquisitions mais ils ne disent rien de l'équipement en lui-même, de sa nature et des conditions de son utilisation optimale. Un enseignement d'EPS pourrait presque enseigner les 5 champs d'apprentissage sur un plateau sportif extérieur ! Clairement ce n'est pas l'EPS que le SNEP défend.

Une définition des exigences :

Une réflexion est incontournable pour éviter le risque du développement d'une EPS décontextualisée, vidée de son sens et pratiquée sur des espaces peu adaptés. Les exigences en terme d'installations doivent être définies de manière précise au travers d'une analyse globale et multifactorielle.

Nous pouvons identifier trois types d'exigences :

-Un équipement doit répondre aux exigences d'un apprentissage réel et durable en EPS (besoin de temps de pratique important, de repères spacio-temporels précis, besoin de progressivité, d'adaptabilité, d'analyse des objectifs pédagogiques de l'EPS, d'analyse des contextes spécifiques que constituent les APSA).

-Un équipement doit répondre à des enjeux plus globaux : les enjeux environnementaux, enjeux hygiéniques et sécuritaires, qui apparaissent désormais incontournables dans l'évolution de nos sociétés.

-Un équipement doit se concevoir sur la base



d'une utilisation optimale et mutualisable (accessibilité à l'ensemble des utilisateurs potentiels, mutualisation des espaces).

Une nouvelle enquête :

Dans la dynamique amorcée par l'enquête de 2002, face au constat actuel d'une certaine régression, d'une attente des collectivités(!) et en tentant de nous appuyer sur une définition précise des exigences relatives à nos équipements, nous avons donc décidé de relancer le travail sur nos espaces d'enseignement au travers d'une enquête appelée Gymnas'Score. Nous avons priorisé l'espace spécifique des grandes salles. Nous avons conçu notre enquête pour qu'elle évalue trois types d'exi-

gences pour nos grandes salles : la grande salle et sa fonctionnalité pédagogique, la grande salle et sa réponse aux exigences de sécurité / d'écologie et de Cette enquête donnera pour chaque salle une note générale sur 20 points et un positionnement en 5 catégories (A/B/C/D et E) qui évalueront son degré de réponse globale aux exigences de l'EPS.

Elle donnera également le positionnement de chaque salle en 5 catégories (A/B/C/D et E) sur les trois critères d'exigences (fonctionnalité/ écologie-sécurité-santé/ accessibilité).

L'enquête nous permettra de dresser un bilan des gymnases de l'académie et nous permettra de le porter à la connaissance des collectivités pour, ainsi, renforcer notre rôle de force de propositions et de revendications.

Le nouveau référentiel SNEP des équipements sportifs est arrivé : RESET

Allier transition environnementale des équipements et amélioration des conditions de pratique des élèves et autres usagers, c'est possible avec le « **RESET** », le nouveau Référentiel des Équipements Sportifs En Transition environnementale du SNEP-FSU. Un outil précieux à utiliser sans modération pour les enseignant·es d'EPS, gestionnaires, technicien·nes, programmistes, maîtres d'œuvre, et élu·es locaux.

Disponible et téléchargeable gratuitement en ligne sur le site du SNEP-FSU : lesite.snepfsu.fr



Référentiel des Équipements Sportifs En Transition environnementale

Secteur Équipements
Janvier 2022

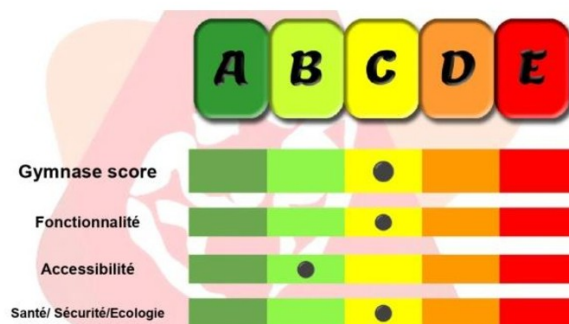


Une grande enquête sur les grandes salles de Bretagne... **PARTICIPEZ !**



Le SNEP Bretagne lance une grande évaluation de l'ensemble des grandes salles de Bretagne avec l'objectif de faire le point 20 ans après l'enquête de 2002 (330 gymnases notés) et de peser sur la question "Quelles installations pour 2030-2050 ?"

NOTE / 20



Comment évaluer votre salle et obtenir le GYMNAS'SCORE ?

1. Remplir l'enquête (en ligne sur le site ou en flashant le QR Code)

[http://www.snepfsu-
rennes.net/equipements/](http://www.snepfsu-rennes.net/equipements/)



2. Vous recevez ensuite un mail de retour (sous 1h parfois) avec la note de votre équipement et le Gymnas'Score de l'installation évaluée

Consulter le barème support de cette évaluation

En allant sur le site : <http://www.snepfsu-rennes.net/equipements/>

« 2 Gymnases »

2 outils de travail opposés

1968

Gymnase du lycée Rosa Parks
ROSTRENEN



Votre installation obtient la note de :
7,76 /20



Gymnase score

Fonctionnalité

Accessibilité

Santé/ Sécurité/Écologie



Les installations sont classées de A à E en fonction de leur adaptation pour l'enseignement de l'EPS.

Votre installation est classée:

CATEGORIE E: Votre installation semble très insuffisante ! Contactez le SNEP pour faire partie du plan d'urgence !

CLASSE

E 7,76/20

Note obtenue sur l'enquête « grande salle SNEP Bretagne - février 2022

Salle type B - 30 m x 20 m

6 terrains de bad - 1 de HB - 1 de BB - 2 de VB

A proximité immédiate de l'établissement

Hall d'accueil très réduit (12m2)

Pas de chauffage

2 vestiaires avec 6 douches

Espace de rangements trop peu nombreux

Salle spécialisée de musculation de 200m2

Bureau EPS de 6m2 sans fenêtre ni aération



Commentaire de l'équipe EPS de Rosa Parks :
« cet équipement, que nous utilisons au quotidien, est petit, archaïque, insalubre et totalement inadapté aux besoins de nos élèves. »

« 2 salles de classes en EPS » mais pourtant les mêmes programmes pour les élèves !

Gymnase du lycée Félix Le Dantec
LANNION

2021



CLASSE

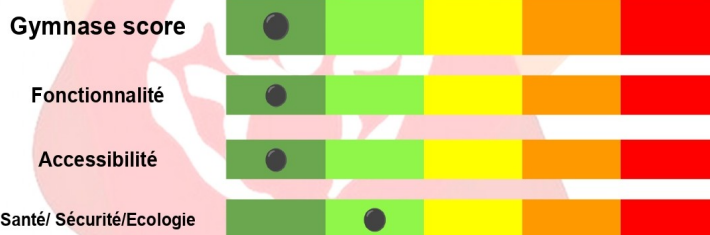
A

17,85/20

Note obtenue sur l'enquête « grande
salle SNEP Bretagne - février 2022

Grande salle type E - 48.20 m x 26.30 m
9 terrains de bad - 2 mini HB - 3 mini BB - 4 de VB
A proximité immédiate de l'établissement
Hall d'accueil pour les associations de la ville
Espace de rangements distincts EPS/Assos
8 vestiaires avec douches
Salle de lancement 30 places assises
Salle multi-activités de 400m2
danse/step/acro/combat
Salle des professeurs d'EPS

Votre installation obtient la note de :
17,85 /20



Les installations sont classées de A à E en fonction de leur adaptation pour l'enseignement de l'EPS.

Votre installation est classée:
CATEGORIE A: Votre installation semble au top pour l'EPS !



Commentaire de l'équipe EPS de Félix Le Dantec :
« un très bel outil de travail et des conditions
d'apprentissages exceptionnelles pour nos élèves ».

Echos du travail SNEP - IA-IPR EPS autour de la question des équipements sportifs (ES)

Elaboration d'un référentiel académique Équipements Sportifs : on y est !

Depuis février 2020, le SNEP Bretagne a rencontré à plusieurs reprises les IA-IPR EPS sur la question spécifique des installations sportives pour l'EPS. L'objectif initial affiché était celui de la construction d'un référentiel académique en matière de construction-rénovation d'Équipements Sportifs (ES) utilisés par les scolaires. Le 10 juin 2021, le groupe équipement du SNEP BZH et l'ensemble des IA-IPR EPS finalisaient ce travail commun et validaient ce référentiel.

L'accès aux équipements sportifs est particulièrement structurant pour l'enseignement de l'EPS et les pratiques physiques, sportives et artistiques de l'Association Sportive. Cela fait consensus : qualité, quantité et proximité des ES ont un impact indéniable sur l'EPS. Cependant, les réalités locales sont très hétérogènes et trop souvent insatisfaisantes.

Et pour cause, la rénovation et la construction d'ES impliquent un investissement public important qui doit garantir un usage optimal, à temps complet et sur le long terme. Lorsque l'ES est à proximité d'un établissement, l'EPS devient l'usager principal. Dès lors, il apparaît légitime que les subventions publiques soient conditionnées à la fonctionnalité des ES pour l'EPS.

Les problématiques d'accès aux ES ancrées au niveau local impliquent une méthodologie nécessairement partagée entre les différents acteurs.trices. En effet, les ES appartiennent le plus souvent aux communes, interlocuteurs privilégiés des coordonnateurs de discipline; leur accès (location et coût de transport) est financé par les CD et CR, qui subventionnent aussi de nombreux projets de construction - rénovation ; ES mis à la disposition de notre discipline dans le cadre de convention d'utilisation signée entre la collectivité propriétaire et l'Education Nationale.

Il importe de définir ce qu'est un ES fonctionnel pour l'EPS. L'unité de travail (UT) est une notion clé qui doit orienter les choix d'investissement et d'implantation; précisée dans le référentiel, elle doit être partagée par tou.t.es, enseignant.es, chefs d'établissement, DASEN, collectivités territoriales.

L'UT répond aux enjeux d'apprentissage des élèves, de sécurité et d'ergonomie. Le mode de calcul du nombre d'UT nécessaires pour un établissement, leurs qualités, la variété de leur nature, doivent orienter les choix

d'investissement. Leur proximité, soit le temps et les coûts financier et écologique de déplacement, doit orienter les choix d'implantation.



Lors de rénovation - construction d'ES, la prise en compte des besoins de l'EPS passe par la mise en place de comité de pilotage (Copil) incluant les enseignant.es d'EPS à chacune des étapes du projet (état des lieux, définition des besoins, pré-projet, projet suivi de chantier) afin de veiller à la fonctionnalité de l'ES. Des exemples locaux illustrent le bien-fondé de cette démarche.

Face aux sollicitations des enseignant.es qui rencontrent des difficultés d'accès aux ES, SNEP et IA-IPR concluent à la nécessité de systématiser la mise en place de groupes de travail (GT) incluant des représentants de l'Education Nationale (EN), des collectivités territoriales (CR et/ou CD) et des représentant.es des personnels enseignant.es d'EPS (SNEP).

La mise en place de ce groupe de travail a été acté par la Région et devrait se tenir lors de ce 1^{er} trimestre 2022. La même demande a été adressée aux 4 Conseils Départementaux.

Gageons que toutes les collectivités de rattachement se saisiront de cette proposition pour un travail alliant décideurs institutionnels et représentant.es de la profession où le SNEP apportera son expertise sur les ES (production de ressources) et relayera les besoins exprimés des collègues en la matière.

Le SNEP Bretagne, fort de sa connaissance du terrain par le biais de l'enquête proposée et de son expertise sur les ES est, plus que jamais, mobilisé sur ces questions qui relèvent des missions d'un Service Public auquel nous sommes attachés.

